



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 6 juillet 2023 (08h45)
SALLE ETABLE-LA LOMBARDIERE**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35		
Présents	: 18		
Votants	: 23		
Convocation et affichage	: 29/06/2023		
Président de séance	: Monsieur	Simon	
	PLENET		
Secrétaire de séance	: Madame	Danielle	
	MAGAND		

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Maryanne BOURDIN, Sylvette DAVID, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Bruno FANGET), François CHAUVIN (pouvoir à Simon PLENET), Thierry LERMET (pouvoir à Christian MASSOLA), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Danielle MAGAND), Martine OLLIVIER (pouvoir à René SABATIER).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Christian FOREL, Richard MOLINA, Yves RULLIÈRE.

BC-2023-218 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - ESPACE NATUREL SENSIBLE CANCE ET AY - APPROBATION DU PLAN D' ACTIONS 2023 ET SIGNATURE DU CONTRAT ARDECHE NATURE (CAN) AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Rapporteur : Monsieur Denis SAUZE

L'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Cance et de l'Ay est situé sur les communes de Monestier, Roiffieux, Saint-Julien-Vocance, Saint-Alban-d'Ay, Saint-Symphorien-de-Mahun, Satillieu, Vanosc et Vocance.

La politique Espaces Naturels Sensibles du Département de l'Ardèche s'inscrit depuis 2014 dans le cadre d'un partenariat soutenu avec les structures locales.

La Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo est la structure coordinatrice de l'ENS et a assuré le pilotage et l'animation des programmes d'actions dédiés depuis 2018, en partenariat avec la Communauté de communes du Val d'Ay. Les moyens techniques et financiers mis au service de la gestion de l'ENS ont permis de réaliser plusieurs actions de préservation et de mise en valeur de ce site remarquable. Le Schéma départemental « ENS horizon 2030 », approuvé par le Conseil départemental de l'Ardèche le 8 décembre 2022, fixe les nouvelles modalités de la politique ENS en partenariat avec les EPCI. Les axes stratégiques déclinés dans le Schéma départemental sont les suivants :

- Développer le réseau départemental des ENS
- Protéger les milieux et espèces en partenariat avec les acteurs locaux
- Valoriser et pérenniser les dynamiques en place
- Accueillir et sensibiliser
- Renforcer la transversalité
- Financer et piloter la politique départementale

Dans le cadre de la révision du Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles à l'horizon 2030, le Département propose aux collectivités coordinatrices de conclure un partenariat sur les périodes 2023 -2026, puis 2027-2030.

Le Schéma départemental est déployé sur chaque site ENS dans le cadre d'un Contrat Atout Nature (CAN). Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de partenariat élaboré avec chaque collectivité coordinatrice pour la période 2023-2026 ; contrat guidé par les principes suivants :

- L'adéquation des objectifs locaux avec les objectifs départementaux
- L'établissement d'un programme annuel par la collectivité coordinatrice du site ENS

Chaque collectivité coordinatrice se verra dotée d'une enveloppe financière de 40 000 € par année.

Les modalités d'élaboration et de mise en œuvre du Contrat Atout Nature sont ainsi définies :

- chaque année, la collectivité coordinatrice définit de façon concertée avec les partenaires techniques, institutionnels et financiers le programme d'actions annuel qui répondra aux objectifs communs du réseau et aux objectifs spécifiques du site.
- la collectivité coordinatrice est la seule bénéficiaire des aides du département et l'aide est attribuée annuellement.

Le rôle de la collectivité coordinatrice est chargé de :

- S'approprier et respecter les principes et orientations du Schéma départemental des espaces naturels sensibles-Horizon 2030
- Organiser la gouvernance du site à travers la tenue d'un comité de site annuel et de réunions de concertation en vue de préparer les programmes d'actions,
- Travailler, les deux premières années du contrat :
 - à la définition du périmètre du site ENS et des zones à enjeux prioritaires,
 - élaborer et mettre en œuvre un document de gestion du site ENS départemental,
- Participer activement au réseau départemental des ENS

Pour le site ENS de la Cance et de l'Ay, les différentes phases de la concertation se sont déroulées entre février et juin 2023 :

- 9 février 2023 à Vocance en présence des élus des 5 communes de l'Agglomération concernées par l'ENS et des services du Département : présentation du Schéma « ENS Horizon 2030 »
- 14 mars 2023 : comité technique avec les partenaires institutionnels et acteurs locaux
- 18 avril 2023 : comité de suivi du site ENS avec les élus du Département, de l'Agglomération et de la Communauté de communes du Val d'Ay
- 9 et 10 mai 2023 : groupes de travail avec les partenaires et acteurs du territoire
- 5 juin 2023 : réunion entre les élus du Département, de l'Agglomération et du Val d'Ay

Le travail de concertation a permis d'identifier les principaux enjeux du site ENS de la Cance et de l'Ay et de formaliser les grands objectifs, à même de guider la programmation pluriannuelle :

ENJEUX		OBJECTIFS	
E1	Préserver les vieilles forêts	O1	Développer les outils fonciers pour conserver les vieilles forêts et les trames forestières
		O2	Améliorer la connaissance et la gestion

E2	Concilier l'agriculture et la biodiversité	O3	Favoriser la réouverture de milieux et encourager le pastoralisme
E3	Préserver les milieux humides et aquatiques	O4	Améliorer la connaissance et mettre en place des mesures de gestion
E4	Sensibilisation des acteurs de la forêt	O5	Mobiliser, accompagner les initiatives, améliorer les pratiques
E5	Education scolaire avec l'ENS comme support	O6	Proposer un programme d'actions pédagogique à destination des scolaires (aires éducatives, livret du maître, Classe dehors)
E6	Sensibilisation grand public	O7	Décliner un programme d'actions grand public et mise en œuvre du schéma d'interprétation

La Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo demande son réengagement en tant que structure animatrice du site ENS de la Cance et de l'Ay avec l'approbation du Contrat d'objectifs et de partenariat « Atout Nature » auprès du Département de l'Ardèche.

Le tableau synthèse du programme d'actions 2023 est joint en annexe. Le montant total des dépenses prévisionnelles s'élève à 46 800 euros TTC pour un financement du département sollicité à hauteur de 33 600 euros.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 3.10.1 de l'Assemblée départementale du 9 décembre 2022 approuvant le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles Horizon 2030, le contrat type à conclure avec les collectivités coordinatrices ainsi que le règlement du dispositif Atout Nature,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2022.449 du 15 décembre 2022, portant délégation de pouvoir au Bureau communautaire par le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT le programme d'actions 2023 du site ENS de la Cance et de l'Ay ainsi que les financements susceptibles d'être attribués par les différents partenaires,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE le programme d'actions 2023 du site ENS Cance et Ay et les plans de financement tels que présentés,

SOLLICITE une subvention auprès du Département pour la mise en œuvre de ce programme d'actions 2023,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le Contrat d'objectifs et de partenariat 2023-2026 avec le Département de l'Ardèche et à solliciter les aides du Département,

MANDATE Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité , pour prendre toutes décisions se rapportant à ce dossier dans la limite des inscriptions budgétaires votées en Conseil communautaire,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à solliciter des subventions complémentaires auprès de l'Europe, de l'Etat et de la Région, et généralement tout organisme financeur

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 06/07/23
Publié le : 11/07/23
Transmis en sous-préfecture le : 10/07/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230706-43126-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET